



## MAIRIE d'AVANÇON

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire, Laurent NICOLAS ouvre la séance.

Présents : Mrs Joël EYRAUD, Joël VALLON, Laurent CERESA, Christophe GUILLOIN, Mme Nicole QUEYREL, Florence CHEVALIER, Josiane BOISSERENQ.

Absents : Mrs Stéphane JACOB, Florent CHARPIN, Julien ASTRION.

Mme Josiane BOISSERENQ est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h10.

Le compte-rendu de la séance du 1 septembre 2023 a été approuvé par les membres du conseil municipal (voté 8/8).

Monsieur le Maire entame l'ordre du jour et propose de rajouter deux délibérations à savoir :

- Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Ecole de la Bâtie-Neuve.
- Renouvellement Contrat Horizon

#### **1. Décision modificative Budget eau :**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

- En dépenses de fonctionnement : chap 61 - compte 61523 : - 1 165.27 €
- En dépenses de fonctionnement : chap 618 - compte 681 : + 1165.27 €

*Après en avoir délibéré à l'unanimité 8 voix POUR sur 8, le Conseil Municipal approuve la décision modificative du Budget Eau.*

#### **2. Décision modificative Budget Commune :**

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2023 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

- En dépenses de fonctionnement : chap 61 - compte 61523 : - 1 113.90 €
- En dépenses de fonctionnement : chap 618 - compte 681 : + 1 113.9 €

*Après en avoir délibéré à l'unanimité 8 voix POUR sur 8, le Conseil Municipal approuve la décision modificative du Budget Commune.*

### **3. Déneigement 2023/2024 Les Taburles, Terre droite, Les Santons, Le Cros :**

Monsieur le Maire présente le devis de déneigement et de gravillonnage sur les hameaux des Taburles, de Terre Droite, des Santons et du Cros reçu par l'entreprise ANDDRE à la Rochette.

- Forfait hivernal de 4 800.00 € H.T comprenant 30 heures d'intervention.
- A partir de la 31ème heure, les heures seront facturées 140.00 € H.T

Le gravier est à la charge de la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité 8 voix POUR sur 8.*

### **4. Demande d'augmentation de période pour emplacement EARL JACOB Fruits au parking communal des ILLES en bordure de la RD 942 :**

L'EARL JACOB Fruit souhaite poursuivre son activité sur le parking communal des Illes en bordure de la RD 942 de la façon suivante :

-Tous les 1ers dimanches de chaque mois en attendant la réouverture de la période estivale.

*Après délibération le Conseil Municipal consent à mettre à disposition cet emplacement sans coût supplémentaire au bail, voté 8/8.*

### **5. Participation financière aux frais de fonctionnement de l'Ecole de la Bâtie-Neuve :**

Il est convenu ce qui suit pour les enfants de commune accueillis à l'école de La Tour, situé sur la commune de la Bâtie-Neuve :

La commune d'Avançon s'engage à participer financièrement aux charges de fonctionnement pour les frais de scolarisation à hauteur de :

- 800.00 € par enfant scolarisé en maternelle.
- 525.00 € par enfant scolarisé en primaire.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 5 enfants de primaire et 2 enfants de maternelle bénéficient d'un enseignement à l'école de la Tour, ce qui représente un montant de 4 225.00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité 8 voix POUR sur 8.*

### **6. Renouvellement du Contrat Horizon :**

Un renouvellement et une nouvelle version du logiciel de gestion et d'administration de la commune : HORIZON VILLAGE INFINITY, nous est proposé. C'est un contrat au prix annuel de 3 930.00 H.T conclu pour une durée de 3 ans.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler ce contrat, voté 8/8.*

La séance est levée à 22h50.

Le Maire  
Laurent NICOLAS



La secrétaire de séance  
Josiane BOISSERENQ

